

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2016

L'Assemblée Communale s'est réunie le 14 janvier 2016 à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 22), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 22), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Solange JOLY.

Absents : M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : M. Eric ALAUZET à Mme VIGNOT (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Marie ZEHAF, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT à Mme Danielle POISSENOT, M. Michel LOYAT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Thierry MORTON à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

* * * * *

En préambule M. le Maire a évoqué l'année 2015 et ses événements tragiques.

Il a rappelé l'engagement sans faille des élus de la Ville pour mener des actions.

Il a indiqué deux axes pour l'année 2016 :

- Agir en proximité au travers du plan de mandat
- Impulser de nombreux chantiers pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de notre territoire.

Il a souligné que l'action de l'équipe municipale se porterait sur la solidarité, la justice sociale et la qualité de vie.

Il a réaffirmé la nécessité de défendre les valeurs de la République suite aux actes terroristes perpétrés en janvier et novembre 2015.

Il a également évoqué le film valorisant la Ville du réalisateur Vincent VERNIER.

Le film a ensuite été projeté. Il a enfin salué Mme BAUDRAS, Trésorière du Grand Besançon, qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite.

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercices 2015 et 2016** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

- 2. Exercice 2015 - Décision Modificative n° 4**

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de voter la décision modificative n° 4 pour l'exercice 2015 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et au document budgétaire.

- 3. Nouvelle Convention de Services Comptable et Financier avec la DRFIP et la Trésorerie du Grand Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer, conjointement avec le Grand Besançon, la nouvelle Convention de Services Comptable et Financier à intervenir avec la Direction Départementale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Besançon.

- 4. Aktya** - Création d'une filiale dédiée au projet Viotte

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la prise de participation d'Aktya dans une filiale commerciale dédiée à l'opération Pôle Viotte, à hauteur de 35 % environ du capital social,
- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration à voter en faveur des décisions prises en ce sens.

M. LE MAIRE, M. BODIN, M. MORTON et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

5. Evaluation des charges transférées - Coûts définitifs 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modalités et résultats du calcul des coûts définitifs des transferts 2015 :
 - Emploi-Insertion : 62 334 € pour 2015, 421 672 € pour 2016 et suivants ;
 - Enseignement Supérieur : 280 085 € pour 2015, 330 765 € pour 2016 et suivants ;
 - Contrat de Ville : 176 697 € pour 2015, 341 759 € pour 2016 et suivants ;
 - Charges d'entretien de la voirie communautaire suite à la réalisation du tram : 253 606 € pour 2015 et suivants
- de prendre connaissance des modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2015 :
 - Services communs mutualisés avant 2015 : 7 501 248 € ;
 - Direction Générale partielle : 96 754 € ;
 - Service Autorisation du Droit des Sols (ADS) : 190 422 €.

6. Validation des transferts de charges prévus en 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'approuver les modalités et résultats du calcul des transferts de charges 2016 :

- de la compétence Logement : 113 655 € ;
- des services communs :
 - hors PAL : 9 311 255 €
 - PAL : 6 412 443 €
- du service d'instructions des autorisations du droit des sols : 380 844 €.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

7. Syndicat Besançon Thise Chalezeule (BTC) - Modification des statuts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les modifications de statuts du Syndicat Besançon Thise Chalezeule,
- d'autoriser les élus représentant la Ville à voter et signer les documents y afférents en ce sens.

M. MORTON, Mme WANLIN et M. CHALNOT n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

8. Avenant à la convention de restauration du personnel avec le CROUS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant modifiant l'article 2 de la convention signée avec le CROUS pour la restauration du personnel de la Ville,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant.

M. SCHAUSS, M. POULIN et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

9. Personnel communal - Renouvellement de l'emploi de professeur d'enseignement artistique, spécialité images et critique d'images à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de professeur d'enseignement artistique, spécialité images et critique d'images à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts à temps complet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

10. Modification de la répartition des représentants de la Collectivité au sein du Comité Technique commun à la Ville de Besançon, au CCAS et à la CAGB

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la nouvelle répartition des sièges des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique, à savoir 6 représentants pour la CAGB et 9 représentants pour la Ville de Besançon et le CCAS.

11. Convention de gestion des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux départementaux avec le Centre de Gestion du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le recours au Centre de Gestion du Doubs pour les missions de secrétariats des comités médicaux et commissions de réforme à compter du 1^{er} janvier 2016,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

Mme MICHEL n'a pas pris part au vote.

VIE DES QUARTIERS

12. Dispositif Tickets Loisirs Vacances - Bilan 2015 - Règlements 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de reconduire le dispositif pour 2016 et sa mise en œuvre,
- d'approuver les règlements de fonctionnement et d'attribution des différents «Tickets»,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec les associations concernées.

13. Maison de Quartier Grette Butte - Maison de Quartier Montrapon / Fontaine Ecu - Renouvellement des conventions «Centres Sociaux - Coordination et Animation globale» et «Prestation Animation Collective Familles» avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des bilans et des axes de travail que se proposent de poursuivre les maisons de quartiers Grette Butte et Montrapon Fontaine Ecu,
- d'autoriser M. le Maire à demander l'agrément centre social et la prestation animation collective familles pour ces deux structures municipales pour la période 2016/2019,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes avec la CAF du Doubs.

SPORT

14. Equipements sportifs - Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif des Orchamps - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif des Orchamps pour un montant de 895 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), du Département, de la Région, de la Fédération Française de Football et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et de signer les éventuelles conventions à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

RELATIONS INTERNATIONALES

15. Relations Internationales - Adoption d'un nouveau barème de subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le nouveau barème de subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations.

ÉDUCATION

16. Intervention d'Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps périscolaire du midi - Convention entre la Ville de Besançon et l'Éducation Nationale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention avec l'Education Nationale pour l'intervention d'accompagnants des élèves en situation de handicap sur le temps périscolaire du midi.

Mme JEANNIN n'a pas pris part au vote.

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

17. Festival du film «Hors-Clichés» - Association «La Malle des Indes»

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre), le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 800 € à l'Association «La Malle des Indes» pour l'organisation du festival de cinéma Hors-Clichés qui aura lieu en février 2016.

HYGIENE-SANTÉ

18. Projet artistique sur le thème de la santé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'acquérir l'œuvre de Marie-Cécile CASIER pour un montant de 5 000 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention tripartite entre l'ISBA, la Ville de Besançon et l'artiste.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. SCHAUSS, Mme JEANNIN, Mme LEMERCIER, M. BONNET, M. CURIE, M. POULIN, M. CHALNOT, Mme JOLY, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

EAU ET ASSAINISSEMENT

19. Conventions de déversements d'effluents non domestiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes des conventions de déversements d'effluents non domestiques entre la Ville de Besançon et les établissements concernés,
- de valider l'application progressive du coefficient de pollution pour l'établissement Société Bisontine d'Abattage,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir et tous actes et documents en relation avec la délibération.

MAITRISE DE L'ENERGIE

20. Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie - Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite avec EDF et la Trésorerie du Grand Besançon pour la mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

URBANISME

21. Démolition de deux immeubles rue Brulard par Grand Besançon Habitat - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de donner un avis favorable sur la démolition de ces logements, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- d'approuver le remboursement anticipé total ou partiel des deux prêts par Grand Besançon Habitat.

M. BODIN, M. CURIE, Mme JOLY, M. OMOURI, Mme POISSENOT et Mme ROCHDI n'ont pas pris part au vote.

22. Cession de l'ancien Conservatoire National de Région (CNR), place de la Révolution, au profit de la Société SMCI Editeur Immobilier - Déclassement du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur cette cession pour un montant de 1,8 M€ ;
- de prendre acte de la désaffectation du bâtiment depuis janvier 2013 ;
- le déclassement de l'immeuble du domaine public ;
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le compromis et tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction ;
- d'acter que la présente délibération annule et remplace celle du 4 juillet 2013.

23. Secteur Sous-Montboucons - Echange foncier avec les Consorts GUDEFIN et RINGENBACH

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités d'échange foncier avec les Consorts GUDEFIN et RINGENBACH sans soulte,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à ces transactions.

24. Acquisition à M. BALLET Frédéric, 7 chemin des Journaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à M. BALLET d'un terrain pour un montant de 660 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

25. Cession d'une parcelle de terrain à la Société EQIOM Bétons, rue Albert Thomas

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le principe de la cession d'une parcelle de terrain à la Société EQIOM Bétons au prix de 17 335 € et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTIONS, ENCAISSEMENTS

26. Attribution de subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes à des associations sportives :

- Centre Omnisports Pierre Croppet	500 €
- CPB	500 €
- Vesontio Pétanque Club	300 €
- Besançon Gymnastique Rythmique	1 500 €
- La Saint-Claude	1 000 €
- Franche-Comté Judo	1 500 €

27. Relations Internationales - Attribution d'une subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 534 € au Collège Clairs-Soleils pour un voyage scolaire de 35 élèves à Köln en Allemagne.

M. GHEZALI, Mme ROCHDI, Mme ANDRIANTAVY et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

28. Versement du premier acompte de la subvention 2016 aux associations : Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux, MJC Besançon Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps et ASEP Chaprais Cras Viotte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants 1-2016 avec les associations : Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps et ASEP Chaprais Cras Viotte,

- de verser dès janvier 2016 les acomptes suivants :

- o 61 296 € au Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux
- o 77 146 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- o 56 142 € à la MJC de Palente Orchamps
- o 60 800 € à l'ASEP Chaprais Cras Viotte.

29. Comité des Fêtes - Reconduction de la convention cadre - Avenant n° 1 et subvention 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'avenant à la convention cadre pour le Comité des Fêtes,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant,

- de verser une subvention totale de 60 000 € pour l'année 2016.

M. CHALNOT, M. DUMONT et Mme ANDRIANTAVY n'ont pas pris part au vote.

30. Foyer des Jeunes Travailleurs Les Oiseaux - Versement du premier acompte de la subvention 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer un acompte de 8 750 € au FJT Les Oiseaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 1-2016.

31. Attribution de subventions aux associations de commerçants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser les subventions suivantes :

- . 2 000 € à Interbio Franche-Comté
- . 6 850 € à l'Association Métiers d'Art en Franche-Comté
- . 6 300 € à l'Union des Commerçants de Besançon
- . 4 000 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais
- . 1 500 € à l'Association des Commerçants de la rue Courbet
- . 3 000 € au Syndicat des Marchés de France

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

MARCHES

32. Location de matériels événementiels - Autorisation de signature de marchés publics

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

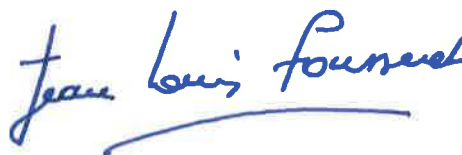
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'accord-cadre relatif à la location de matériels audiovisuels, d'éclairage scénique et sonorisation, de micros et casques pour visites guidées et talkies walkies ainsi que le lot 3 du marché de location de chapiteaux, stands, mobilier et matériels événementiels, et WC mobiles et toilettes sèches, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer une nouvelle procédure pour les lots 1 et 2 du marché de location de chapiteaux, stands, mobilier et matériels événementiels, WC mobiles et toilettes sèches, déclarés infructueux ainsi que son lot 4, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés correspondants avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

La séance est levée à 18 heures 10.

Hôtel de Ville, le 21 janvier 2016
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon, le 21 janvier 2016
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.